

! 20 ! 30/09/2005 ! 475.987.215 ! 12 ! EUR !  
 !-----!  
 ! NAT. ! Date du dépôt ! N° ! P. ! D. ! 05788.4609 ! A 1. !

C O M P T E S A N N U E L S E N E U R O S

DENOMINATION : ALLONS EN VENT

Forme juridique : Société coopérative à resp. limitée  
 Adresse : RUE DU MONUMENT N° : 1 Bte :  
 Code postal : 5560 Commune : Houyet  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Dinant  
 Adresse Internet\*:

Numéro d'entreprise ! 475.987.215 !

DATE ! 29/04/2005 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication  
 des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 29/06/2005 !  
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/2004 ! au ! 31/12/2004 !  
 Exercice précédent du ! 01/01/2003 ! au ! 31/12/2003 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- BAL	OLIVIER	Administrateur
RUE HAUTE	3	
5560 HOUYET		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		
- CODUYS	NICOLE	Administrateur
RUE DU PETIT BOIS	5	
5560 HOUYET		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		
- JAMIN	NATHALIE	Administrateur
RUE DU MARTEAU	4	
5560 HOUYET		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		
- DELVILLE	BERNARD	Administrateur délégué
RUE DU MONUMENT	1	
5560 HOUYET		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		
- LESEIN	OLIVIER	Administrateur
RUE AUGUSTIN DELPORTE	32	
1050 Bruxelles (Ixelles)		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		
- LOUTE	ANDRE	Administrateur
RUE DU VILLAGE	19	
5560 HOUYET		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		
- TAPIE	ISABELLE	Président du Conseil d'Administration
RUE HAUTE	5	
5560 HOUYET		Belgique
Date de début de mandat : 24/10/2001		

Nombre total de pages déposées : 12  
 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 9, 11, 12, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.

\* Mention facultative.



## 1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	5.763	9.547
I. Frais d'établissement . . . . .	20	304	477
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A) . . . . .	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B) . . . . .	22/27	5.459	9.070
A. Terrains et constructions . . . . .	22		
B. Installations, machines et outillage . . . . .	23	5.459	9.070
C. Mobilier et matériel roulant . . . . .	24		
D. Location-financement et droits similaires . . . . .	25		
E. Autres immobilisations corporelles . . . . .	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés . . . . .	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II) . . . . .	28		
ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	33.533	9.987
V. Créances à plus d'un an . . . . .	29		
A. Créances commerciales . . . . .	290		
B. Autres créances . . . . .	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution . . . . .	3		
A. Stocks . . . . .	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution . . . . .	37		
VII. Créances à un an au plus . . . . .	40/41	5.226	6.030
A. Créances commerciales . . . . .	40		
B. Autres créances . . . . .	41	5.226	6.030
VIII. Placements de trésorerie (ann. II) . . . . .	50/53	27.951	3.913
IX. Valeurs disponibles . . . . .	54/58	356	44
X. Comptes de régularisation . . . . .	490/1		
<b>T O T A L D E L' A C T I F</b>	<b>20/58</b>	<b>39.296</b>	<b>19.534</b>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	38.948	14.714
I. Capital (ann. III)	10	42.743	18.693
A. Capital souscrit	100	46.750	22.700
B. Capital non appelé	101 (-)	( 4.007)	( 4.007)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée	141 (-)	( 13.259)	( 10.979)
VI. Subsidés en capital	15	9.464	7.000
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES			
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17/49	348	4.820
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	348	4.809
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	348	200
1. Fournisseurs	440/4	348	200
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48		4.609
X. Comptes de régularisation	492/3		11
T O T A L D U P A S S I F			
	10/49	39.296	19.534

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. COMPTE DE RESULTATS</b>			
<b>I. Produits et charges d'exploitation</b>			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires . . . . .	70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers . . . . .	60/61		
<b>A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif) . . . . .</b>	<b>70/61</b>		
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-) . . . . .	61/70	( 1.087)	( 2.166)
<b>C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) . . . . . (-) . . . . .</b>	<b>62</b>		
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . . (-) . . . . .</b>	<b>630</b>	<b>( 3.784)</b>	<b>( 3.784)</b>
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +) . . . . .</b>	<b>631/4</b>		
<b>F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +) . . . . .</b>	<b>635/7</b>		
<b>G. Autres charges d'exploitation . . . . . (-) . . . . .</b>	<b>640/8</b>	<b>( 1.185)</b>	<b>( )</b>
<b>H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (+) . . . . .</b>	<b>649</b>		
Bénéfice d'exploitation . . . . . (+) . . . . .	70/64		
Perte d'exploitation . . . . . (-) . . . . .	64/70	( 6.056)	( 5.950)
<b>II. Produits financiers . . . . .</b>	<b>75</b>	<b>3.921</b>	<b>20</b>
Charges financières . . . . . (-) . . . . .	65	( 111)	( 14)
Bénéfice courant avant impôts . . . . . (+) . . . . .	70/65		
Perte courante avant impôts . . . . . (-) . . . . .	65/70	( 2.246)	( 5.944)
<b>III. Produits exceptionnels . . . . .</b>	<b>76</b>		
Charges exceptionnelles . . . . . (-) . . . . .	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts . . . . . (+) . . . . .	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts . . . . . (-) . . . . .	66/70	( 2.246)	( 5.944)
<b>IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés . . . . . (+) . . . . .</b>	<b>780</b>		
Transferts aux impôts différés . . . . . (-) . . . . .	680	( )	( )
<b>IV. Impôts sur le résultat . . . . . (-) (+) . . . . .</b>	<b>67/77</b>	<b>( 33)</b>	<b>( 3)</b>
Bénéfice de l'exercice . . . . . (+) . . . . .	70/67		
Perte de l'exercice . . . . . (-) . . . . .	67/70	( 2.279)	( 5.947)
<b>V. Prélèvements sur les réserves immunisées . . . . . (+) . . . . .</b>	<b>789</b>		
Transferts aux réserves immunisées . . . . . (-) . . . . .	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter . . . . . (+) . . . . .	70/68		
Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-) . . . . .	68/70	( 2.279)	( 5.947)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter . . . . .	70/69		
Perte à affecter . . . . . (-) !	69/70	( 13.259)	( 10.979)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter . . . . .	70/68		
Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-) !	68/70	( 2.279)	( 5.947)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent . . . . .	790		
Perte reportée de l'exercice précédent . . . (-) !	690	( 10.980)	( 5.032)
B. Prélèvements sur les capitaux propres . . . . .	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres . . . . . (-) !	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission . . . . .	691		
2. à la réserve légale . . . . .	6920		
3. aux autres réserves . . . . .	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter . . . . . (-) !	693	( )	( )
2. Perte à reporter . . . . .	793	13.259	10.979
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte . . . . .	794		
F. Bénéfice à distribuer . . . . . (-) !	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital . . . . .	694		
2. Administrateurs ou gérants . . . . .	695		
3. Autres allocataires . . . . .	696		

	! A. IMMOBILISATIONS !		! B. IMMOBILISATIONS !		! C. IMMOBILISATIONS !	
3. ANNEXE	! Codes !	! INCORPORELLES !	! Codes !	! CORPORELLES !	! Codes !	! FINANCIERES !
		(rubrique 21 !		(rubrique 22/27 !		(rubrique 28 !
		de l'actif) !		de l'actif) !		de l'actif) !
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	8019	!	8159	!	15.760	!
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions,						
y compris la production immobilisée . . . . .	8029	!	8169	!		!
. Cessions, désaffectations et						
retraits . . . . . (-) . . . . .	8039	!	8179	!		!
. Transferts d'une rubrique						
à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	8049	!	8189	!		!
. Autres mutations . . . . . (+) (-) . . . . .						
Au terme de l'exercice . . . . .	8059	!	8199	!	15.760	!
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent . . . . .			8209	!		8405
Mutations de l'exercice :						
. Actées . . . . .			8219	!		8415
. Acquises de tiers . . . . .			8229	!		8425
. Annulées . . . . . (-) . . . . .			8239	!		8435
. Transférées d'une rubrique						
à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .			8249	!		8445
Au terme de l'exercice . . . . .			8259	!		8455
c) AMORTISSEMENTS ET						
REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent . . . . .	8069	!	8269	!	6.691	!
Mutations de l'exercice :						
. Actés . . . . .	8079	!	8279	!	3.610	!
. Repris car excédentaires . . . . . (-) . . . . .	8089	!	8289	!		!
. Acquis de tiers . . . . .	8099	!	8299	!		!
. Annulés à la suite de cessions,						
désaffectations et retraits . . . . . (-) . . . . .	8109	!	8309	!		!
. Transférés d'une rubrique						
à une autre . . . . . (+) (-) . . . . .	8119	!	8319	!		!
Au terme de l'exercice . . . . .	8129	!	8329	!	10.301	!
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent . . . . .						8535
Mutations de l'exercice . . . . . (+) (-) . . . . .						8545
Au terme de l'exercice . . . . .						8555
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME						
DE L'EXERCICE . . . . . (a) + (b) - (c) - (d) . . . . .	8139	!	8339	!	5.459	!

## III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
<b>A. CAPITAL SOCIAL</b>			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent . . . . .	8700	22.700	xxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice : Souscriptions		24.050	241
- Au terme de l'exercice . . . . .	8701	46.750	xxxxxxxxxxxxxx
<b>2. REPRESENTATION DU CAPITAL</b> Catégories d'actions			
		1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
<b>B. CAPITAL NON LIBERE</b> Actionnaires redevables de libération			
		4.007	
TOTAL . . . . .	871	4.007	
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
<b>C. ACTIONS PROPRES détenues par :</b>			
- la société elle-même . . . . .	872		
- ses filiales . . . . .	873		
<b>D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS</b>			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . . .	8740		
. Montant du capital à souscrire . . . . .	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . . . .	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation . . . . .	8745		
. Montant du capital à souscrire . . . . .	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre . . . . .	8747		
<b>E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT . . . . .</b>			
	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
<b>F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL . . . . .</b>			
Dont : - détenues par la société elle-même . . . . .	876		
- détenues par les filiales . . . . .	877 878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

## VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture . . . . .	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein . . . . .	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées . . . . .	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs . . . . .	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales . . . . .	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales . . . . .	622		
d) Autres frais de personnel . . . . .	623		
e) Pensions . . . . .	624		
VII. RESULTATS FINANCIERS			
A. Subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital . . . . .	9125		
. en intérêts . . . . .	9126		
B. Intérêts portés à l'actif . . . . .	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances) . . . . .	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-) . . . . .	656	( 111)	14

## VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE		
POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS . . . . .	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos . . . . .	9150	

	Codes	Exercice	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS . . . . .			
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés . . . . .	916		
.. montant de l'inscription . . . . .	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription . . . . .	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés . . . . .	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause . . . . .	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]  
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min - Max	Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
2. Immobilisations incorporelles			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			-	-
4. Installations, machines et outillage	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
	L	NR	033,33 - 033,33	000,00 - 000,00
5. Matériel roulant	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
6. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	020,00 - 020,00	020,00 - 020,00
7. Autres immobilisations corporelles			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :  
- montant pour l'exercice : EUR.  
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.